



Réforme APE, Le secteur non marchand toujours au milieu du gué

Une réforme du dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) est planifiée par le Gouvernement wallon. Pilotée par le Ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, elle sera, dès 2019, dite en phase transitoire. Les postes APE seront ensuite transférés vers les politiques fonctionnelles. Si ce transfert peut constituer une opportunité, les économies qu'il engendre auront des conséquences néfastes sur l'emploi et la qualité des services à la population. L'avant-projet de décret est annoncé en deuxième lecture au Conseil des Ministres du Gouvernement wallon de ce jeudi 31 mai 2018 alors qu'aucune concertation véritable avec le secteur n'a eu lieu et que le Conseil économique et social de la Wallonie (CESW), le FOREM et l'UNIPSO estiment unanimement cette réforme précipitée.

L'Union d'entreprises à profit social, l'UNIPSO, partage les objectifs de soutien aux politiques fonctionnelles et de simplification administrative avancés. Néanmoins, elle demande à ce que la réforme soit menée en vue du **renforcement de l'emploi** dans le secteur non marchand et des **services à la population**. Une période transitoire de mise en application est prévue, sa mise en œuvre planifiée au 1^{er} janvier 2019 et l'abrogation du décret APE fixée au 1^{er} janvier 2021. Il contient très peu de dispositions concernant la manière dont le transfert vers les politiques fonctionnelles va s'effectuer.

Une menace pour l'emploi de 6.000 travailleurs

La **période transitoire** devrait au moins **garantir un maintien du financement** qui, seul, préserve les emplois et les services à la population à son niveau actuel. L'UNIPSO ne peut accepter que des économies soient réalisées, à l'occasion de cette réforme. Dès la phase transitoire, les employeurs vont perdre des moyens financiers : forfaitisation de la réduction ONSS, plafonnement de la subvention, effets négatifs des périodes d'inoccupation des postes, renforcement de l'interdiction de co-financement, perte des crédits d'ancienneté. Selon les premières évaluations de l'UNIPSO, ce ne sont pas moins de 5 à 10% des emplois du secteur qui sont **menacés soit 6.000 travailleurs**.

Une réforme dans la précipitation

L'UNIPSO **ne comprend pas l'urgence** mise par le Gouvernement à exécuter une réforme qui lui semble relever d'un **projet de mandature**, d'autant que la mise en œuvre du passage vers les compétences fonctionnelles s'opérera après des élections régionales. Elle doute de la capacité des ministres concernés au sein de la trentaine de compétences fonctionnelles identifiées à produire des réglementations cohérentes et concertées pour accueillir ces nouveaux budgets dans de tels délais.

Ni concertation ni transparence

L'UNIPSO réclame une **véritable concertation** et de **la transparence**. Elle demande la publication des listes reprenant les subventions, le nombre d'équivalents temps plein et une procédure de validation par l'employeur de la compétence fonctionnelle attribuée à ses postes APE. La volonté d'adoption de l'avant-projet avant les vacances parlementaires ne laisse guère de place à une telle concertation sans

parler de l'incohérence de l'abrogation du système APE avant que les dispositions devant en prendre la suite ne soient définies.

Le secteur non marchand est toujours bel et bien au milieu du gué depuis l'entame de cette réforme.

Informations :

Sophie Coppens, Conseillère communication - sophie.coppens@unipso.be - 0497/42.66.63

L'UNIPSO est la confédération intersectorielle et pluraliste des employeurs du secteur à profit social (non marchand) en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle représente plus de trente fédérations d'employeurs du secteur public et privé, actives dans le domaine de la santé, l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, l'aide et les soins à domicile, l'aide aux personnes fragilisées, l'aide et l'hébergement des personnes handicapées, l'aide à la jeunesse, la petite enfance, les entreprises de travail adapté, l'insertion socioprofessionnelle, la culture, le sport et l'enseignement, ainsi que les organismes d'action sociale et les mutualités. En termes d'emploi, le secteur à profit social représente à lui seul près de **20% de l'emploi total wallon**, soit plus de 12.000 entreprises en Wallonie et plus de 216.000 travailleurs.